



Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied - ECS3.3 INRS R408

Durée : 3 jours (21H00) Théorie : 7h00
Pratique : 12H00
Accueil - Pauses - Bilan de la formation : 2H00

Public : Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis : Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Nombre de stagiaires : minimum : 3 maximum : 8

Objectifs : Être capable de :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Méthode pédagogique : Exposé oral
Echanges oraux
Apports théoriques
Mises en situations pratiques

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

Evaluation des acquis : Les évaluations sont effectuées en continu pendant toute la durée de la formation.

- Questionnements oraux ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Observation pendant pratique ;
- Outil TUTOPREV BTP

Ces évaluations permettent de valider les acquis des participants à la fin de chaque séquence de formation.

Validation des acquis : Les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrés une attestation de compétence formation validant les acquis

Habilitation INRS : Cette formation est conforme aux exigences du Document de référence du dispositif échafaudage de pied R408 (Version 07 de Janvier 2023). Elle est dispensée par un formateur certifié par l'INRS.

... / ...



Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Le montage et le démontage de structures spécifiques :
 - Montage avec console
 - Montage avec porte à faux
 - Montage avec poutres de franchissement
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Matériels d'échafaudage pédagogiques mis à disposition sur nos plateformes pédagogiques

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés par la marque NF, en quantité suffisante pour réaliser les cas pratiques décrits ci-dessous, dans le respect de la notice du fabricant :

- Deux échafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, comprenant obligatoirement :
 - Une configuration faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS)
 - Une configuration nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI antichute),
☞ Un des échafaudages fait aussi appel à des ancrages en façade.
- Le montage de structures spécifiques :
 - Des consoles de 0,30 m
 - Un porte-à-faux de 1,50 m
 - Un franchissement de 5 m par poutres

Autres matériels mis à disposition

- Une potence pivotante
- Une poulie à cliquet
- Une corde de levage
- Un extractomètre
- Un perforateur

☞ **Possibilité de réaliser cette formation en intra-entreprise sous réserve de la mise à disposition des matériels ci-dessus, d'une aire de montage et d'une salle de formation (cahier des charges sur demande).**